Régime de contrôle applicable à la politique commune de la pêche

1994/0173(CNS) - 21/09/1995

Le rapporteur a principalement insisté sur la nécessité de simplifier les mesures de contrôle proposées par la Commission. Le commissaire BONINO, après avoir insisté sur la complexité du domaine en question, a objecté au rapporteur que, devant le manque d'expérience dans la matière, on doit essayer des solutions empiriques. Dans le contexte des nouvelles technologies, elle demande qu'avant de rendre obligatoires des installations par satellites (dont le coût est important) ou un système de contrôle sur base d'une boîte noire, il serait opportun d'attendre le résultat de projets-pilotes actuellement en cours de réalisation. De la même façon, il faudrait agir avant d'élargir à la Mer du Nord et à la Mer Baltique le champ d'application du système de contrôle. C'est pourquoi elle a conclu en plaidant pour l'approbation de la même proposition de la Commission .